

Charles de Rémont fait une demande de titre

Mon grand-père et sa femme ayant hérité chacun d'assez grands biens, se trouvaient, sous l'Empire, dans une assez grande aisance ; mon grand-père REMONT eut alors l'idée d'instituer un majorat pour l'aîné de ses enfants, après en avoir conféré avec monsieur de NEUFLIZE avec lequel il était en très grand rapport d'amitié.

Il s'adressa à monsieur RAOUL, avocat au Conseil d'Etat et lui écrivit la lettre ci-jointe, très curieuse en ce qu'elle donne des détails d'une grande exactitude sur la situation de la famille de REMONT à cette époque :

Charleville 27 Septembre 1811

Monsieur,

Je dois l'avantage de m'adresser à vous dans le dessein que j'ai d'obtenir de Sa Majesté (Napoléon), un titre avec majorat, à l'amitié que me porte monsieur de NEUFLIZE et à l'assurance qu'il me donne, de l'intérêt que vous voudrez bien prendre à la réussite, de ma demande.

J'espère donc, Monsieur, qu'en faveur d'une si bonne recommandation, vous aurez pour agréable la prière que je vous adresse, de vous charger des démarches nécessaires pour arriver au but que je me propose, de mon côté, j'agirai de façon, d'après vos conseils à vous, afin de faciliter l'exécution de mes projets.

Vous savez, Monsieur, que, d'après les statuts, tout individu a la faculté de postuler un titre, avec majorat, après avoir assisté à trois sessions consécutives du collège électoral.

Je me regarde dans ce cas, bien que la 3^{ème} session ne soit point encore décrétée; mais comme le département des Ardennes est de la 1^{re} série, elle ne doit pas tarder à l'être. D'ailleurs, je suis intéressé à profiter de l'instant où la faveur de mes collègues au Conseil Général du département vient de m'appeler à l'honneur d'en être le Président. J'ai, sous les yeux, une instruction sur les formalités à remplir. J'avais d'abord essayé quelques indications pour vous faciliter une requête à Sa Majesté et je vous serai obligé, si cela a lieu, de m'en envoyer une copie.

J'avais, Monsieur, lors de la révolution, 14 ans, étant né le 27 Mai 1776.

Je me nomme Charles Angélique et j'étais élève de la marine et cette époque qui ne paraissait nullement favorable me fit rentrer dans ma famille. Mes premières fonctions politiques datent de l'avènement de Sa Majesté à l'Empire et j'acceptai alors la place de membre du Conseil Général que j'occupe encore.

J'ai reçu, de plus, des marques d'estime et d'indulgence des supérieurs et de mes compatriotes, dans ma nomination aux places, purement honorifiques de membre de la Caisse des incendies et de la Commission de révision des comptes des hospices du département. A ces deux titres, le Ministre des Cultes vient de joindre, dernièrement, celui de membre d'une commission chargée de la distribution des fonds de....aux églises et presbytères des Ardennes.

Vous voyez, Monsieur, que j'ai peu fait pour l'Etat et je n'aurais pas osé me présenter avec ces faibles titres, si je n'avais trouvé dans les souvenirs de mes ancêtres, des motifs plus puissants et surtout le désir de transmettre à mes enfants, avec de beaux souvenirs, l'obligation de maintenir, par leur fidélité envers le souverain, une conduite sans reproches, un lustre que S.M. leur aura continué.

Depuis 1400, ma famille est en Champagne et perd son origine dans les temps antérieurs aux Croisades, nos armes, qui, d'abord furent entièrement semées de France (fleur de lys), prirent un franc quartier chargé d'une merlette de sable, ce qui pourrait prouver à défaut d'autres titres, le voyage d'outre mer.

Depuis ce temps, ma famille, toujours militaire, n'a cessé d'avoir de ses membres sous les

drapeaux et plus de vingt des miens, depuis le grade de Sous-lieutenant ou de Cornette, jusqu'à celui de Maréchal général de la Cavalerie et de Chef d'Escadre, sont morts, avec gloire, pour leur patrie.

Un d'eux, employé dans l'armée que Louis XV envoya au secours de l'Empereur d'Allemagne contre les Turcs, obtint, en considération de sa bravoure brillante à la bataille de Raab, en Hongrie, la main de la fille d'un palatin de Pologne, proche parent du Roi Stanislas LESZCZYNSKI et cette, alliance nous valut depuis la protection royale de la Reine, femme de Louis XV.

Mon père obtint à 21 ans, la Croix de Saint Louis, chose bien rare dans ce temps et qui prouve une action d'éclat ; il fut, depuis, Lieutenant des Maréchaux de France par hérédité.

Mon Oncle, le Général d'ARENCEY, commandant de la Légion d'Honneur et Chevalier de la Couronne de Fer, vient d'obtenir de Sa Majesté, pour récompense, un titre avec majorat, établi par l'Empereur et transmissible à sa postérité.

Voilà, Monsieur, un abrégé des services militaires assez beaux, auxquels je n'ajouterai pas des sacrifices successifs d'une fortune considérable d'abord, mais diminuée de beaucoup au service de l'Etat ; par exemple, mon Oncle, Renaud de REMONT, Chef d'Escadre sous Louis XV, étant mort et son vaisseau ayant péri près d'arriver en France, sa fortune, qui consistait en numéraire d'abord ainsi qu'en parts d'armement et avances fut perdue pour nous ; ma famille, par zèle pour l'Etat, préféra ne point parler de ses justes droits plutôt que de coopérer à augmenter la gêne du gouvernement.

Quand vous saurez qu'il s'agissait de peut-être 300 000 francs et que ma famille n'était qu'aisée, vous trouverez sans doute une espèce de mérite dans la conduite des miens.

Madame de REMONT, mon épouse, provient d'une famille fort honorable. Louis XIV récompensa par des lettres de noblesse son trisaïeul qui, au risque de la vie et de la fortune, approvisionna les places le long de la Meuse, de munitions de guerre et se distingue d'ailleurs comme Commissaire d'Artillerie. Ses services furent tels, dans cette guerre, que les Espagnols crurent avoir beaucoup fait en détruisant, par le fer et le feu, les établissements qui fournissaient à monsieur Gérard COULON, les moyens d'être si utile à son pays.

Il fut presque ruiné par suite de ces malheurs, mais il lui sembla n'avoir rien perdu, puisque son souverain faisait attention à ses services.

Le grand-père de mon épouse était Grand Maître des Eaux et Forêts; il fut décoré du Grand Cordon de l'Ordre de Saint Michel, pour avoir rendu des services essentiels à l'armée du Maréchal de MAILLEBOIS et lors de la démarcation des frontières.

Le père de madame de REMONT, ma femme, était ancien officier des mousquetaires noirs, Chevalier de Saint Louis et Grand Maître, aussi des Eaux et forêts. Il avait été nommé aide de camp du prétendant d'Angleterre, au moment que ce Prince eut l'espoir d'user de la valeur française, pour reconquérir le trône.

Une preuve du rang honorable que tenait la famille de mon épouse, c'est l'honneur que son bisaïeul eut de recevoir, chez lui, PIERRE LE GRAND, à son passage pour la Hollande. La grand-mère de madame de REMONT qui vit encore, âgée de 106 ans, conserve la mémoire d'une époque flatteuse.

J'ai trois enfants mâles, je les destine tous au service de leur pays. L'aîné est âgé de 13 à 14 ans, le second de 11 à 12 et le troisième de 6 à 7.

Déjà, devant l'âge du second, j'ai demandé, pour lui, dans l'école spéciale de Brest, une place. Lorsqu'il s'agit de la gloire, mes enfants auront toujours l'âge.

Je laisse, Monsieur, à votre connaissance de l'.....du bureau, au jugement que vous porterez du Droit que je puis avoir d'espérer enfin à votre décision, lequel des deux titres de Comte ou de Baron, je me déciderai à postuler.

Je possède un revenu de 30 à 40 mille livres de rentes, sans dettes et sans hypothèques aucunes et pour prouver ma confiance entière au gouvernement, j'ai l'intention de constituer le majorat, soit en rentes sur l'Etat, soit en actions de la banque.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me donner nettement votre avis sur cette affaire et de me dire même, si vous pensez que je ne doive rien demander.

Dans tous les cas, vous seul avez mon secret, veuillez me le garder. Monsieur de NEUFLIZE ignore, lui-même si je suis décidé à vous écrire.

J'attendrai donc, Monsieur, vos réflexions et vos conseils et vous réitère ma prière de vouloir bien me donner quelque instant.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

de REMONT

Les démarches pour faire aboutir ce majorat commencèrent. Il fallait assurer, pour le titre de Comte, 10.000 francs de revenus, pour celui de Baron, 7000.

Mon grand-père était Vicomte, non plus que celui de Marquis n'était donné par l'Empereur.

En général, lui faisait observer monsieur RAOUL, avocat de la Légion d'Honneur, avec lequel il correspondait, l'Empereur n'accorde plus ou n'accorde que très difficilement, et le titre et le majorat de Comte, à des personnes qui n'ont pas occupé des fonctions majeures ou qui n'ont pas été à son service comme Chambellans ou autrement, non pas qu'il y ait aucune disposition générale en cela, mais j'ai vu beaucoup de personnes qui demandaient à établir des majorats de Comte et qui n'ont été autorisées à en former que de Baron, cette concession dépend entièrement de la volonté de Sa Majesté.

Il fallait donc abandonner le titre de Vicomte pour un moins élevé, puis mille difficultés firent trainer en longueur les démarches, si bien que les événements marchant, les désastres des derniers compagnons de Napoléon firent perdre à mon grand-père la volonté de s'occuper de ce majorat.

Il y renonça. La dernière lettre qu'il reçut à ce sujet, du 21 Janvier 1814, le prévenait que l'Empereur l'avait autorisé à constituer un majorat auquel serait attaché le titre de Baron de l'Empire.

Cette lettre émanait du procureur général du Conseil du Sceau des titres et était signée : FABRE de l'AUDE

Les grands événements de la fin de l'Empire allaient se produire. L'invasion vint bientôt s'étendre aux Ardennes où les Prussiens firent endurer aux habitants mille vexations.

Mon grand-père, Charles de REMONT se mit à la tête de la garde nationale à cheval pour tenir tête à l'ennemi et l'empêcher de commettre toutes ces exactions. Sa conduite en toutes ces circonstances fut parfaite et remarquable, aussi, en 1815, le pria-t-on d'être préfet, pour quelques jours, des Ardennes.

Les prussiens le détestaient particulièrement car il eut plusieurs duels avec eux et, entre autres, avec un Colonel des Lanciers, qu'il tua raide. A la suite de ce duel, il se vit en but à la haine de tous les officiers du régiment de ce Colonel; il ne sortait plus qu'armé car on l'avait prévenu qu'ils voulaient l'assommer.

Les choses en vinrent à ce point que, le préfet des Ardennes, craignant tout pour lui et des difficultés avec les prussiens, le pria de s'éloigner momentanément.

L'année suivante, en 1816, le préfet, Comte de la Salle, lui écrivit à Bruxelles où il était, la lettre suivante :

Je puis donc enfin, Monsieur, vous engager à revenir dans nos Ardennes.

Je regrette beaucoup de n'avoir pas eu plus tôt la conviction du départ définitif des Lanciers.

J'aurais pu, dans ce cas, en satisfaisant mon cœur, être utile à l'arrondissement de Mézières, en vous nommant Président du collège électoral.

Je vous renouvelle mes remerciements pour la complaisance avec laquelle vous avez bien voulu vous éloigner afin d'éviter les suites que votre affaire aurait pu occasionner à raison de l'estime et de la considération dont vous jouissez.

Ce sera avec un extrême plaisir que tous les Ardennais vous recevront. Soyez persuadé qu'en mon particulier, je le partage bien sincèrement.

Ayez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Préfet des Ardennes Comte de la Salle

Pendant l'année 1815, les événements avaient tellement mal impressionné mon grand-père, qu'il eut la pensée de faire les démarches pour entrer dans la marine Belge, puis il y renonça, prévoyant des temps meilleurs.

Mon grand-père s'occupe alors de diriger ses propriétés, ajoutant à cela l'étude de diverses branches de sciences morales et politiques. Très aimé, très estimé, très populaire dans le département des Ardennes, il fut chargé par le gouvernement du Roy Louis XVIII, de présider le grand collège électoral du département des Ardennes.

Les électeurs lui donnèrent alors le mandat à la députation nationale par 73 suffrages sur 114 votants. Le Vicomte de REMONT, en 1823, vint donc siéger au Centre.

En 1824, de nouveau, il fut proclamé député. Ce ne fut qu'en 1827 qu'il cessa ses fonctions législatives, par suite de manœuvres électorales émanées d'un comité établi à Paris, qui prétendait partout, imposer ses choix à l'opinion publique.

Il s'occupa pendant ses diverses sessions de questions se rattachant aux chemins vicinaux et communaux, de diverses lois sur la prestation et les divers intérêts des départements et surtout du sien.

Doué d'une grande facilité d'élocution, possédant l'expérience des affaires, il rendit d'éminents services à son pays.

Aussi le Conseil Général l'appelle-t-il à la Présidence et là, comme à la Chambre, il sut développer et présenter avec art, dans toutes les circonstances, des idées dont l'application aurait prévenu les orages que sa perspicacité lui faisait pressentir et qui devaient éclater en 1830.

Le premier Mai 1821, le Roy, Louis XVIII avait publié l'ordonnance suivante, dont fut informé monsieur de REMONT :

20 Juin 1821 Monsieur,

Le Roy, par ordonnance du 1^o Mai 1821, vous a nommé Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, pour prendre rang dans l'Ordre à dater de ce même jour.

Je vous préviens que je délègue monsieur le Vicomte Harnaud d'Abancourt, Préfet des Ardennes, pour procéder à votre réception.

Recevez mes félicitations et l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Grand Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, absent Le Maréchal de Camp Secrétaire Général de l'Ordre

Vicomte de. LAMMARE

L'adresse portait :

le Vicomte de REMONT

Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur

Membre du Conseil général des Ardennes

(Hôtel du Rhin, rue de Helder)

Le 26 Août 1826, le Roy Charles X nomma le Vicomte de REMONT, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint Louis. Le premier adjoint de Charleville, monsieur RENAUDIE, lui adresse cette lettre :

Monsieur le Vicomte de. REMONT

Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis

Monsieur le Vicomte,

J'ai reçu avec votre lettre, votre brevet de Chevalier de Saint Louis, votre acte de naissance et deux autres pièces relatives à votre acceptation de Chevalier.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, Monsieur le Vicomte, votre très humble et obéissant serviteur.

Le premier adjoint RENAUDIE

La présentation de ces certificats avait été une obligation pour tous les membres de la Légion d'Honneur, le Roy ayant décidé que tous les titres donnés par lui, depuis 1814, seraient contrôlés, ainsi que le lui faisait savoir monsieur CAMUS, Maire de Charleville.

De plus, le Comte d'Artois avait donné, pour ses services dans la garde nationale (cavalier, 1^o compagnie, 1^o escadron) l'autorisation de porter la décoration du Lys qui consistait dans la fleur de lys surmontée de la couronne royale, le tout en argent, suspendu à un ruban blanc moiré, ayant sur chacun des bords, un liseré bleu de roi, large de 2 millimètres.

L'acte est signé : Comte DESSOLLE

Vérifié par le Duc de MONMORENCY et le Secrétaire Généraldes Sceaux, Gilbert des VOISINS et puis PARSEVAL.

Le 11 Avril 1827, le Maire de la ville de Charleville, monsieur CAMUS écrivait à monsieur le Vicomte de REMONT :

Monsieur le Vicomte,

J'ai l'honneur de vous remettre, ci-inclus, le brevet de Chevalier de Saint Louis que vous m'avez confié en conformité des instructions de S.E. le Ministre de la Guerre. Il est revêtu de la mention de son inscription au Conseil Général.

Je vous prie de m'en accuser réception.

CAMUS

Le 5 Avril 1826, le Vicomte de REMONT avait été invité au jeu du Roy pour le 9 Avril, par le même gentilhomme de la Chambre du Roy, le Duc de DURAS. Il avait, par conséquent, ses entrées à la Cour.
